

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2367

4 décembre 2009

### SOMMAIRE

Account & Management Fiduciaire S.A. .....	113591	Leonardo Asset Management .....	113579
Allianz Global Investors Fund .....	113603	LFP Opportunity .....	113579
André Losch, Fondation .....	113597	MezzVest Luxembourg I S.à.r.l. ....	113582
Arrivalstar S.A. ....	113578	N.G.E. S.A. - société de gestion de patri- moine familial .....	113570
Autobus STEPHANY .....	113577	Papiers Cartons Oscar Bruyer S.à.r.l. ...	113591
Cargolux Airlines International S.A. ....	113582	Phytholux GmbH .....	113600
Cirrus Capital S.A. ....	113572	Platinum Funds .....	113575
Concord International Marketing S.à.r.l. .....	113576	Power Transmission Finance S.A. ....	113616
Deverel Development S.A. ....	113577	Power Transmission Finance S.A. ....	113616
Domus S.A. ....	113570	P & P Investment Holding S.A. ....	113616
ECFA European Corporate Finance Asso- ciation GmbH .....	113576	Project International SA .....	113590
Echiquier .....	113572	Projetec A.G. ....	113600
E&G Fonds .....	113573	SAG S.A. ....	113590
Finiper Europe S.A. ....	113590	Securitas Funding Luxembourg .....	113576
Form & Function .....	113589	Sibad International S.A. ....	113600
Fortis Alpha Strategies .....	113573	Sion Investment S.à r.l. ....	113579
Fortis Intertrust Financial Engineering S.A. .....	113578	Société de Financement Médical et Hospi- talier .....	113570
Gepasie Holding International S.A. ....	113599	STOCKPORT (Luxembourg) Sàrl .....	113616
Humboldt Multi Invest C SICAV .....	113574	Suna .....	113571
Immobilière de Gasperich .....	113602	TLP Escrow Trust S.à r.l. ....	113609
Intercam Upgrade S.A. ....	113596	Tourimonta Holding S.A. ....	113571
Investment Select Fund Sicav .....	113591	Trina Solar (Luxembourg) Holdings S.à r.l. .....	113603
Investment Select Fund Sicav .....	113602	Triseas Korea Property II S.à r.l. ....	113578
J & Co Services s.à r.l. ....	113591	Triton III No. 21 S.à r.l. ....	113582
Jolyco S.A. ....	113571	Vontobel Exchange Traded Structured Fund .....	113575
KBC Renta .....	113574	Worthington Cylinders GmbH .....	113576
LBREP II Gracechurch S.à r.l. ....	113577	ZAY A.G. ....	113590

**Domus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 21, avenue Victor Hugo.  
R.C.S. Luxembourg B 21.263.

Les actionnaires sont convoqués par la présente à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de la société qui aura lieu le 23 décembre 2009 à 14.30 heures à l'étude de Maître Carlo Wersandt, notaire à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision quant à la dissolution de la société et la nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs.
2. Transfert du siège social.
3. Divers.

*Pour le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2009148086/503/15.

---

**Société de Financement Médical et Hospitalier, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 11.770.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le lundi 28 décembre 2009 à 15.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2008.
3. Affectation des résultats au 30 juin 2008.
4. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
6. Décision sur la continuation de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
7. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009148363/19.

---

**N.G.E. S.A. - société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 70.483.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 24 décembre 2009 à 11.00 heures, au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transformation de la société, actuellement régie par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») afin de soumettre la société au statut fiscal des sociétés de participations financières - SOPARFI, et par conséquent modification de l'article 2 des statuts concernant l'objet social qui se lira comme suit :

**Art. 2 :** "La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

2. Modification de la dénomination de la société en "N.G.E. S.A.".
3. Modification subséquente des articles 1, 3, et 11 des statuts afin de les adapter aux décisions susmentionnées de l'ordre du jour.
4. Divers.

*Le Conseil d'administration.*

Référence de publication: 2009148733/1017/30.

---

**Tourimonta Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 30.516.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires qui aura lieu le lundi 28 décembre 2009 à 15.00 heures à Luxembourg, au 12, rue Eugène Ruppert avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Acceptation de la démission de tous les Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et nomination de leurs remplaçants;
2. Transfert du siège social;
3. Divers.

*Le conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009148474/34/16.

---

**Jolyco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 132.095.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société qui se tiendra extraordinairement au siège social en date du 22 décembre 2009 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2008;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
4. Elections statutaires;
5. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2009148475/17.

---

**Suna, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 7.939.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 28 décembre 2009 à 14.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport du liquidateur, Monsieur Pierre SCHILL,
- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nomination du commissaire à la liquidation, FIDUCIAIRE GLACIS Sarl.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009149576/755/16.

---

**Cirrus Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 88.641.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra au 2, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, le 17 décembre 2009 à 10.00 heures, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport du Commissaire sur les comptes annuels rectificatifs de l'exercice clôturé le 31 décembre 2005.
2. Approbation des comptes annuels rectificatifs de l'exercice clôturé le 31 décembre 2005.  
Affectation du résultat.
3. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport du Commissaire sur les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2006.
4. Approbation des comptes de l'exercice clôturé le 31 décembre 2006.  
Affectation du résultat.
5. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport du Commissaire sur les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2007.
6. Approbation des comptes de l'exercice clôturé le 31 décembre 2007.  
Affectation du résultat.
7. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport du Commissaire sur les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2008.
8. Approbation des comptes de l'exercice clôturé le 31 décembre 2008.  
Affectation du résultat.
9. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
10. Démission de deux administrateurs.
11. Nomination d'un nouvel administrateur en remplacement des administrateurs démissionnaires et nominations statutaires.
12. Décision sur la continuation ou la dissolution éventuelle de la société, conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
13. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009141052/35.

---

**Echiquier, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 60.360.

Le quorum de présence n'ayant pas été atteint à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 12 novembre 2009, le Conseil d'Administration a décidé d'inviter les Actionnaires de la Société à une nouvelle

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 21 décembre 2009 à 14.00 heures au 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation de la dissolution de la Société et de sa mise en liquidation.
2. Nomination de "KPMG Advisory S.à.r.l." représentée par Monsieur Eric Collard comme liquidateur de la Société et détermination du cadre de sa mission et sa rémunération.
3. Divers.

Conformément aux Statuts du 29 septembre 2006 et à la Loi du 10 août 1915, il n'y a pas de quorum requis pour la tenue de cette Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires et, pour être valables, les résolutions doivent être adoptées à la majorité simple des actions prenant part au vote.

MODALITES D'ADMISSION A L'ASSEMBLEE

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée, sur justification de leur identité, à condition d'avoir fait connaître à la Société, à son siège social (16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg / Administration "Echiquier" - Société Générale Securities Services Luxembourg (anciennement EURO-VL Luxembourg S.A.) /JUR, le 18 décembre 2009 au plus tard, leur intention de prendre part, en personne, à l'Assemblée; les actionnaires ne pouvant assister en personne à l'Assemblée pourront s'y faire représenter par toute personne de leur choix, ou voter par procuration (des formules de procuration seront, à cet effet, disponibles au siège social de la Société). Pour être prises en considération, les procurations dûment complétées et signées devront être parvenues au siège social de la Société au plus tard le 18 décembre 2009.

Les personnes assistant à l'Assemblée, en qualité d'actionnaires ou de mandatés, devront pouvoir produire au bureau de l'Assemblée une attestation de blocage de leurs titres en les caisses d'un intermédiaire agréé ou en celles de Société Générale Securities Services Luxembourg (16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg).

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009141818/31.

**Fortis Alpha Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.301.

Will be held on Wednesday 16th December, 2009 at 10.30 a.m. at the offices of FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

*Agenda:*

1. Presentation and approval of the report of the Board of Directors and of the auditors;
2. Approval of the annual accounts as at December 31, 2008 and allocation of the results;
3. Discharge to the directors for the exercise of their mandates;
4. Statutory appointments;
5. Miscellaneous

Holders of bearer shares who wish to attend or be represented at the Meeting are requested to deposit their shares at the counter of the financial services agents listed in the prospectus no later than five days before the Meeting.

Registered shareholders shall be admitted upon presentation of proof of identity, provided that they have declared their intention to attend the Meeting, no less than five days before the Meeting.

This Statutory General Meeting shall be valid whatever the number of shares present or represented. Each share, whatever its unit value, is entitled to one vote.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2009145642/29/21.

**E&G Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 77.618.

Am 14. Dezember 2009 findet die jährliche

GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre der Investmentgesellschaft E&G FONDS um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 1C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxemburg, statt.

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 30. September 2009.
3. Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers.
5. Ernennung des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2010.
6. Verschiedenes.

Die Zulassung zur Gesellschafterversammlung setzt voraus, dass die entsprechenden Inhaberanteile vorgelegt werden oder die Anteile bis spätestens 5 Tage bei einer Bank gesperrt werden. Eine Bestätigung der Bank über die Sperrung der Anteile genügt als Nachweis über die erfolgte Sperrung.

Munsbach, im November 2009.

E&G FONDS

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2009146030/2501/25.

---

**KBC Renta, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 23.669.

---

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre société, qui aura lieu le 11 décembre 2009 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2009 et de l'affectation des résultats
3. Décharge à donner aux administrateurs
4. Décharge à donner aux dirigeants de la société de gestion
5. Nominations statutaires
6. Divers

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des voix exprimées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

Chaque actionnaire qui souhaite être présent ou se faire représenter à cette Assemblée doit déposer ses actions au plus tard 2 jours ouvrables avant l'Assemblée aux guichets des institutions suivantes:

Au Luxembourg:

KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg

En Belgique:

KBC Bank NV, 2, avenue du Port, B-1080 Bruxelles

CBC Banque S.A., 5, Grand'Place, B-1000 Bruxelles

Centea NV, 180, Mechelsesteenweg, B-2018 Anvers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009146035/755/28.

---

**Humboldt Multi Invest C SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.207.

---

Die

ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre (die "Generalversammlung") der Humboldt Multi Invest C SICAV wird am 14. Dezember 2009 um 11.00 Uhr in den Geschäftsräumen der RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette mit folgender Tagesordnung stattfinden:

*Tagesordnung:*

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
  - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 2008/2009
  - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr 2008/2009
2. Abnahme der Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2008/2009
3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das abgeschlossene Geschäftsjahr
5. Wahl des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr 2009/2010
6. Verschiedenes.

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der Generalversammlung gefasst werden.

Diejenigen Aktionäre, welche persönlich an der Generalversammlung teilnehmen möchten, bitten wir, sich aus organisatorischen Gründen bis zum 11. Dezember 2009 bei Humboldt Multi Invest C SICAV, zu Händen von Frau Christiane Berthold, 69, route d'Esch, L-1470 Luxemburg (Fax Nr. +352/ 2460-3331) anzumelden.

Humboldt Multi Invest C SICAV  
DER VERWALTUNGSRAT

Référence de publication: 2009146352/584/28.

**Vontobel Exchange Traded Structured Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 131.940.

Die

ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre (die "Generalversammlung") des VONTOBEL EXCHANGE TRADED STRUCTURED FUND wird in den Geschäftsräumen der RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette am 14. Dezember 2009 um 11.00 Uhr stattfinden.

*Tagesordnung:*

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
  - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 2008/2009
  - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr 2008/2009
2. Abnahme der Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2008/2009
3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das abgeschlossene Geschäftsjahr
5. Wahl des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr 2009/2010
6. Verschiedenes.

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der Generalversammlung gefasst werden.

Diejenigen Aktionäre, welche persönlich an der Generalversammlung teilnehmen möchten, bitten wir, sich aus organisatorischen Gründen bis zum 11. Dezember 2009 bei Vontobel Exchange Traded Structured Fund, zu Händen von Herrn Christian Nowak, 69, route d'Esch, L-1470 Luxemburg (Fax Nr. +352/ 2460-3331) anzumelden.

Vontobel Exchange Traded Structured Fund  
DER VERWALTUNGSRAT

Référence de publication: 2009146354/584/28.

**Platinum Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 143.329.

The

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Shareholders ("the Meeting") of PLATINUM FUNDS will be held at the Company's registered office on December 14, 2009 at 5.00 p.m.

*Agenda:*

1. To hear and approve:
  - a) the Management Report of the Directors
  - b) the Report of the Auditor
2. To approve the Statement of Assets and Liabilities and the Statement of Operations for the period from November 27, 2008 (date of incorporation) to June 30, 2009
3. Allocation of the net result
4. To discharge the Directors with respect to their performance of duties during the period from November 27, 2008 (date of incorporation) to June 30, 2009
5. To elect the Directors and the Auditor to serve for the financial year ending on June 30, 2010
6. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the adoption of resolutions by the Meeting and that resolutions will be passed by a majority of the votes cast by those shareholders present or represented at the Meeting.

For organizational reasons, those shareholders who wish to attend the Meeting in person are requested to register with PLATINUM FUNDS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, to the attention of Mrs. Anne-Marie MULLER (fax: +352 2460-3331), by December 11, 2009 at the latest.

PLATINUM FUNDS

The Board of Directors

Référence de publication: 2009147405/584/28.

---

**Concord International Marketing S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 50.577.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009051592/1330/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07003. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

---

**Worthington Cylinders GmbH, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 81.034.

Der Jahresabschluss zum 31. Mai 2002 sowie alle diesbezüglichen Dokumente und Informationen wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Mit dem Vermerk zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, am 29/04/2009.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009052778/556/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01446. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

---

**Securitas Funding Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: SEK 620.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.163.

Par résolutions signées en date du 12 mai 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat

- nomination de Annie Frénot, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009065425/15.

(090076770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2009.

---

**ECFA European Corporate Finance Association GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 85.555.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Pour ordre

113577

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009054314/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08279. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**LBREP II Gracechurch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.629.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2009.

*Pour LBREP II Gracechurch S.à r.l.*

Mr Michael Denny

*Gérant catégorie A*

Référence de publication: 2009054343/14.

(090062626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Autobus STEPHANY, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 5, Zone Industrielle in den Allern.

R.C.S. Luxembourg B 93.365.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 12 mai 2009.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2009059986/1065/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01076. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090069539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

---

**Deverel Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 132.610.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 20 avril 2009*

Démission de Monsieur Marc Ambroisien en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Reinold Geiger, demeurant 20, Quai Gustave-Ador à Genève CH-1207 Suisse, en remplacement de Monsieur Marc Ambroisien, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2009059789/817/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07257. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090069582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

---

**Arrivalstar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 113.665.

*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société en date du 2 avril 2009*

- Les administrateurs de catégorie A EXECUTIVE SECRETARIES Limited et EXECUTIVE DIRECTORS Limited ont été révoqués avec effet immédiat.

- Ont été nommés en tant qu'administrateurs de catégorie A de la Société jusqu'au 23 décembre 2011:

\* Ms. Claire HOUZE, Citoyenne Britannique née à Jersey le 13 juin 1979 et résidant à 1 Southbourne, JE2 6PG St Clement, Jersey;

\* Ms. Sarah BRUCE, Citoyenne Britannique née à Stockton on Tees le 17 juin 1967 et résidant à 2 Astley House, JE3 5DZ Trinity, Jersey;

\* Ms. Justine WILKINSON, Citoyenne Britannique née à Eastleigh le 15 février 1967 et résidant à 3 Fisherman's Wharf, JE3 2DL St Ouen, Jersey;

\* Mr. Peter LANGTON, Citoyen Britannique né à Southampton le 4 décembre 1953 et résidant à 2 Astley House, JE3 5DZ Trinity, Jersey;

\* Mr. Hugh DURELL, Citoyen Britannique né à Southampton le 26 septembre 1949 et résidant à 3 Meadow Court, JE3 3BZ St Mary, Jersey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARRIVALSTAR S.A.

*Signature*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2009060075/25.

(090070096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

---

**Triseas Korea Property II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.062.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/05/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009062065/10.

(090072737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

---

**Fortis Intertrust Financial Engineering S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 19.979.

M. Roland FRISING a démissionné de son mandat d'administrateur lors de l'assemblée générale des actionnaires du 30 juillet 2007.

Luxembourg, le 26 mai 2009.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009065198/14.

(090076977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2009.

---

**LFP Opportunity, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.720.

—  
*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2009*

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

*Composition du Conseil d'Administration*

Nicolas DUBAN, Président

(résidant professionnellement à F-75008 PARIS, 17, rue Marignan)

Pascale AUCLAIR

(résidant professionnellement à F-75008 PARIS, 17, rue Marignan)

Jean-Philippe BESSE

(résidant professionnellement à F-75008 PARIS, 17, rue Marignan)

Jérôme COIRIER

(résidant professionnellement à F-75008 PARIS, 17, rue Marignan)

Denis LOUBIGNAC

(résidant professionnellement à HP2 5GE LONDON, Charter Court Midland Road)

*Réviseur d'Entreprises*

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

(ayant son siège social à L-1471 LUXEMBOURG, 400, route d'Esch)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2009.

BANQUE DE LUXEMBOURG

Société Anonyme

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

*Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2009066059/30.

(090077885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2009.

---

**Sion Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.567.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009068507/10.

(090080455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2009.

---

**Leonardo Asset Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.734.

In the year two thousand and nine, on the third day of the month of April.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders (the "Meeting") of LEONARDO ASSET MANAGEMENT, (the "Company"), a Société anonyme having its registered office at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, incorporated by a deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg on 29 August 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), on 18 October 2007.

The Meeting was presided over by Jean-Charles Mériaux, CEO of DNCA FINANCE, residing professionally in 20, rue de la Paix, F-75002 Paris.

The chairman appointed as secretary Jean-Philippe Bidault, general secretary (COO, CFO) of DNCA FINANCE, residing professionally in 20, rue de la Paix, F-75002 Paris.

The Meeting elected as scrutineer Laurence Burkhard, private employee, residing professionally in 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them is shown on an attendance list, which is signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and the scrutineer and the undersigned notary. Said attendance list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the said attendance list that all the shares currently in issue in the Company are represented at the present Meeting, so that the Meeting is validly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda is as follows:

#### *Agenda*

1) Amendment of article 3 of the Articles of Incorporation of the Company to clarify the obligations of the Company vis-à-vis its ultimate parent company GRUPPO BANCA LEONARDO S.p.A.

2) Amendment of article 8 and article 19 of the Articles of Incorporation of the Company to remove references to the first financial year and annual general meeting.

#### *First resolution*

The Meeting resolved to amend article 3 of the Articles of Incorporation by the insertion of the following last paragraph:

"The Corporation is currently indirectly part of the banking group GRUPPO BANCA LEONARDO S.p.A. (the "Group")."

Due to and in application of Italian law, the Corporation must comply with the guidelines of the Group parent company in respect of its management and coordination activities to ensure the implementation of the instructions of the Bank of Italy, in the interest of the Group's stability.

The Directors must provide the Group parent company with all data and information needed for the preparation of these guidelines.

In no circumstances should the above requirements result in the Corporation failing to comply with applicable Luxembourg laws and regulations or the decision-making autonomy for the management and the safeguarding in all cases of the interests of the undertakings for collective investment it manages."

#### *Second resolution*

The Meeting resolved to amend:

- article 8 of the Articles of Incorporation of the Company by the amendment of the first paragraph to read as follows:

"The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in the Grand Duchy of Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Thursday of the month of May at 11.00 a.m. (Luxembourg time). If such day is not a bank business day, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require."

- article 19 of the Articles of Incorporation of the company by the deletion of the last sentence stating:

"The first accounting year of the Corporation will end on thirty-first December 2007."

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le troisième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de LEONARDO ASSET MANAGEMENT ("la Société"), une société anonyme ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me Joseph ELVINGER, notaire résidant à Luxembourg, en date du 29 août 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), en date du 18 octobre 2007.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Charles Mériaux, CEO de DNCA FINANCE, demeurant professionnellement à 20, rue de la Paix, F-75002 Paris.

Le président a désigné en qualité de secrétaire Monsieur Jean-Philippe Bidault, secrétaire général (COO, CFO) de DNCA FINANCE, demeurant professionnellement à 20, rue de la Paix, F-75002 Paris.

L'Assemblée a élu en qualité de scrutateur Madame Laurence Burkhard, employée privée, demeurant professionnellement à 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les mandataires, le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi que le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Il résulte de ladite liste de présence que l'ensemble des actions actuellement émises par la Société sont représentées à la présente Assemblée, de telle sorte que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1) Modification de l'article 3 des Statuts de la société pour clarifier les obligations de la Société vis-à-vis de la société mère finale GRUPPO BANCA LEONARDO S.p.A.;

2) Modification de l'article 8 et de l'article 19 des Statuts de la Société pour supprimer des références à la première année financière et à l'assemblée générale annuelle.

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des Statuts de la Société par l'insertion du paragraphe final suivant:

La Société appartient indirectement au groupe bancaire GRUPPO BANCA LEONARDO S.p.A. (le "Groupe").

De ce fait et en application de la loi italienne, la Société doit se conformer aux directives de la société dirigeante du Groupe dans le cadre de ses activités de direction et de coordination, pour la mise en oeuvre des instructions de la Banque d'Italie dans l'intérêt de la stabilité du Groupe.

Les administrateurs de la Société doivent fournir à la société dirigeante du Groupe toutes les données et informations nécessaires à l'élaboration de telles directives.

En aucun cas, les obligations qui précèdent ne doivent conduire la Société à manquer aux règles légales et réglementaires luxembourgeoises et au respect de l'autonomie de décision pour la gestion et la préservation, en toutes circonstances, des intérêts des organismes de placement collectif qu'elle gère.

#### *Seconde résolution*

L'Assemblée décide de modifier:

- l'article 8 des Statuts de la Société de façon à lire:

"L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier jeudi du mois de mai à 11.00 heures (heure de Luxembourg). Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent."

- l'article 19 des Statuts de la Société par la suppression de la dernière phrase indiquant:

"Le premier exercice social de la société se terminera le trente et un décembre 2007."

Le notaire soussigné, comprenant et parlant la langue anglaise, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes personnes comparantes, le texte anglais fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du procès-verbal aux personnes comparantes, toutes connues du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé, ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-C. MERIAUX, J.-P. BIDAULT, L. BURKHARD et H. HELLINCKX.  
Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 avril 2009. Relation: LAC/2009/13628. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009067881/242/123.

(090079863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

**Triton III No. 21 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.918.

Le bilan au 31 mars 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Triton III No. 21 S.à r.l.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2009069484/13.

(090082145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2009.

**MezzVest Luxembourg I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 78.731.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009070674/10.

(090083113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

**Cargolux S.A., Cargolux Airlines International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2990 Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 8.916.

L'an deux mille neuf, le trentième jour de novembre,

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois, CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A.", en abrégé "CARGOLUX S.A.", inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 8.916, établie à L-2990 Sandweiler, Aéroport de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Funck, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 mars 1970, publié au Mémorial C, numéro 104 du 18 juin 1970. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 avril 2009, publié au Mémorial C, numéro 1000 du 13 mai 2009 (la "Société" ou "Cargolux").

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc HOFFMANN, Chairman of the Board of Directors, Aéroport de Luxembourg,

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luc DE MEYERE, General Counsel de la Société, Aéroport de Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateurs:

1) Monsieur Marc FABER, demeurant professionnellement à Luxembourg; et

2) Monsieur Max NILLES, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Elargissement du conseil d'administration de Cargolux de 10 à 15 membres;
  2. Re-confirmer des représentants actuels ou, le cas échéant, désignation de nouveaux représentants au conseil d'administration de Cargolux, tous ces mandats expirant à la prochaine assemblée générale annuelle excepté le cas de révocation préalable;
  3. Prise d'acte que les salariés de Cargolux ont désigné valablement Madame Mosel-Kneip et Messieurs Edouard, Karambilas, Lopes Da Silva et Massaro aux fins de les représenter auprès du conseil d'administration de Cargolux;
  4. Autorisation à la Société de procéder à une réduction de capital en vue de permettre aux actionnaires de recapitaliser la Société tel que prévu sous le point 5 ci-dessous, en conformité avec l'article 26-5 et 69 (4) de la loi sur les sociétés commerciales. La réduction de capital sera réalisée par absorption de pertes d'un montant de USD 177.510.500,- provenant des résultats reportés et des pertes de l'année certifiées par le conseil d'administration et création d'une réserve non distribuable/ indisponible de USD 32.500.000,-.
- Suite à cette opération, le capital social de la Société s'élèvera à USD 150.007.500,- (de 360.018.000) et le pair comptable des actions à USD 25,- (de 60).
5. Autorisation d'augmenter le capital social de la Société par l'émission en une ou plusieurs tranches comme déterminé par le Conseil d'Administration jusqu'à USD 200,- millions de nouvelles actions avec droit de vote, sans désignation de valeur nominale, ayant le même pair comptable que les actions ordinaires ("actions de classe B"), avec un rang senior en ce qui concerne le paiement d'un dividende préférentiel et la liquidation par rapport aux actions ordinaires alors émises, étant entendu que les actions de classe B seront converties en actions ordinaires automatiquement à la date à laquelle le dividende préférentiel aura été entièrement payé ou à tout moment sur choix du propriétaire.
  6. Présentation du rapport du conseil d'administration de la Société relatif à la suppression du droit préférentiel de souscription et le cas échéant autorisation au conseil d'administration de supprimer le droit préférentiel de souscription concernant les actions de classes B.
  7. Modification des statuts de la Société en ce inclus mais non limité à l'article 5 en vue de refléter les résolutions ci-dessus.
  8. Modification par ailleurs de l'article 15.2 des statuts de la Société en vue de préciser que l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra dans la commune de Sandweiler à la place de la commune de Niederanven.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants et le notaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les six millions trois cents (6.000.300) actions, représentatives de l'intégralité du capital social de trois cent soixante millions dix-huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 360.018.000,-) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

Après délibération, l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Conformément au chapitre 6 du titre 2 du livre 4 du code du travail luxembourgeois relatif à la représentation des salariés dans les sociétés anonymes, l'assemblée générale décide d'élargir le conseil d'administration de la Société de 10 à 15 membres.

La résolution ci-dessus a été prise par toutes les voix pour, aucune contre et aucune abstention.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de confirmer, respectivement désigner les personnes suivantes en tant que représentants auprès du conseil d'administration pour une période arrivant à échéance lors de la prochaine assemblée générale annuelle excepté le cas de révocation préalable, à savoir:

1. Jean-Claude FINCK;
2. Alain GEORGES;
3. Pierre GRAMEGNA;
4. Marc HOFFMANN;
5. Jean-Claude KNEBELER, Secrétaire de Légation 1<sup>er</sup> en rang, Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur, né le 16 août 1977 à Luxembourg, résidant au 19-21, bld Royal, L-2449 Luxembourg;
6. Adrien NEY;

7. Max NILLES;

8. Frank REIMEN, Premier Conseiller de Gouvernement, Ministère du Développement Durable et des Infrastructures, né le 14 décembre 1970 à Esch-sur-Alzette, résidant au 19-21, bld Royal, L-2449 Luxembourg;

9. Société Nationale de Crédit et d'Investissement (Corporate Mandate); et

10. Françoise THOMA, Directeur Membre du Comité de Direction de BCEE, née le 25 août 1969 à Luxembourg, résidant au 1, place de Metz, L-2954 Luxembourg.

L'assemblée prend acte et accepte la démission de Messieurs Karl Heinrich WUTHRICH, Rolf Roland WINIGER et Fritz GROTZ de leur mandat d'administrateur.

La résolution ci-dessus a été prise par toutes les voix pour, aucune contre et aucune abstention.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de prendre acte que les salariés de la Société ont valablement désigné:

- Madame Astrid MOSEL-KNEIP, permanent staff representative, née le 17 décembre 1959 à Luxembourg, demeurant à Helzerbiertg 13 - 8398 Roodt/Septfontaines;

- Monsieur Pierre-Olivier EDOUARD, first Officer Senior, né le 6 mars 1968 à Boziers, France, demeurant rue Bernard de Tréviers 1, - F-34250 Palavas Les Flots;

- Monsieur George KARAMBILAS, Captain, né le 15 août 1961 à Melbourne, demeurant blv. Charles Simonis, 161, L-2539 Cents;

- Monsieur Fred LOPES DA SILVA, Technician (SR), L&H MTCE, né le 22 mai 1976 à Esch/Alzette, demeurant rue Marcel Schintgen 2, L-4889 Lamadelaine; et

- Monsieur David MASSARO, Supervisor (SR) Material Repairs, né le 22 août 1965 à Luxembourg, demeurant rue am Pesch 12, L-8067 Bertrange,

aux fins de les représenter au sein du conseil d'administration de la Société.

En application de l'article 462-7 du code du travail luxembourgeois, les mandats expireront à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2010.

La résolution ci-dessus a été prise par toutes les voix pour, aucune contre et aucune abstention.

Le conseil d'administration de la Société est donc composé de 15 membres à savoir Jean-Claude FINCK, Alain GEORGES, Pierre GRAMEGNA, Marc HOFFMANN, Adrien NEY, Max NILLES, Société Nationale de Crédit et d'Investissement, Astrid MOSEL-KNEIP, Pierre-Olivier EDOUARD, George KARAMBILAS, Fred LOPES DA SILVA, David MASSARO, Frank REIMEN, Jean-Claude KNEBELER et Françoise THOMA.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de procéder à une réduction de capital en vue de permettre aux actionnaires de recapitaliser la Société en conformité avec l'article 26-5 et 69 (4) de la loi sur les sociétés commerciales, tel que prévu sous le point 5 ci-dessous.

L'assemblée décide de réduire le capital social de la société d'un montant total de deux cent dix millions dix mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 210.010.500,-) en vue de le porter de son montant actuel de trois cent soixante millions dix-huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 360.018.000,-) à cent cinquante millions sept mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 150.007.500,-) par attribution de trente-deux millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 32.500.000,-) à un compte de réserve non distribuable/indisponible, et par absorption de pertes de cent soixante-dix-sept millions cinq cent dix mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 177.510.500,-), à affecter au capital social qui sera donc réduit de USD 360.018.000,- à USD 150.007.500,-. A travers la réduction de capital le pair comptable des actions est réduit de soixante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 60,-) à vingt-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25,-).

L'existence des pertes provenant des résultats reportés et de la perte de l'exercice est constatée sur base des comptes de la Société arrêtés au 31 décembre 2008 et du bilan intérimaire au 31 octobre 2009, approuvé par le Conseil d'Administration le 23 novembre 2009.

Lesdits comptes et le bilan intérimaire après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La résolution ci-dessus a été prise par toutes les voix pour, aucune contre et aucune abstention.

#### *Cinquième et Sixième résolutions*

L'assemblée générale décide d'introduire pour une période de 5 ans à compter de la date de publication du présent acte, un capital autorisé d'un montant de deux cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 200.000.000,-), le montant du capital social n'étant pas inclus, représenté par huit millions (8.000.000) de nouvelles actions nominatives avec droit de vote, sans désignation de valeur nominale, ayant le même pair comptable que les actions ordinaires ("actions de classe B"), avec un rang senior en ce qui concerne le paiement d'un dividende préférentiel et la liquidation par rapport aux actions ordinaires alors émises, étant entendu que les actions de classe B seront converties en actions ordinaires

automatiquement à la date à laquelle le dividende préférentiel aura été entièrement payé ou à tout moment sur choix du propriétaire.

L'assemblée générale décide, sur base du rapport du conseil d'administration de la Société établi conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, d'autoriser le conseil d'administration de la Société à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour la souscription aux actions de classes B pour la même période de 5 ans.

Ledit rapport signé "ne varietur" par les comparants et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La résolution ci-dessus a été prise par voix pour, contre et abstention.

#### *Septième résolution*

En vue de refléter les résolutions ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la société étant entendu que les paragraphes 5.02; 5.03; 5.05 (re-numéroté 5.06) et 5.06 (re-numéroté 5.07) restent inchangés, comme suit:

#### **" Art. 5.**

5.01 Le capital social souscrit est fixé à cent cinquante millions sept mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 150.007.500,-) représenté par six millions trois cents (6.000.300) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

5.02 (inchangé) La preuve de la libération du capital a été donnée aux notaires qui ont instrumenté tant à l'occasion de la constitution de la société que lors des augmentations de capital ultérieures.

5.03. (inchangé) Les actions représentatives du capital social sont émises sous forme nominative et elles resteront telles. Leur conversion en actions au porteur n'est pas admise.

#### 5.04 (nouveau)

(1) Le capital autorisé de la Société, non compris le capital social souscrit, est fixé à deux cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (200.000.000,- USD) représenté par huit millions (8.000.000) d'actions de classe B sans désignation de valeur nominale.

(2) Les actions de classe B auront un droit de vote et donneront droit à un dividende préférentiel consistant en un dividende payable en une ou plusieurs années fiscales à partir des profits distribuables dont le montant correspond au total à cinquante pourcent (50%) du prix d'émission de ces actions de classe B. Les actions de classe B seront émises (i) au cas où la Société pourrait s'attendre à être en défaut pour une année fiscale par rapport à tout ratio pertinent calculé sur la base des projections les plus fiables alors disponible ou (ii) dans tout autre cas qui pourrait être rendu nécessaire par les affaires sur décision du conseil d'administration. Les actions de classe B auront un rang senior en ce qui concerne le paiement d'un dividende préférentiel et la liquidation par rapport aux actions ordinaires alors émises. Les actions de classe B seront converties en actions ordinaires (i) automatiquement à la date à laquelle le dividende préférentiel aura été entièrement payé ou (ii) à tout moment sur choix du propriétaire.

(3) Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de la résolution de créer ou, le cas échéant, de la décision de modifier le capital social autorisé, le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions de classe B aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission sans réserver le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de souscrire les nouvelles actions de classe B à émettre.

(4) Cette autorisation peut être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.

5.05 (modifié ancien 5.04) Le capital social souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, constituée et délibérant comme en matière de modification des statuts sociaux.

5.06 (inchangé ancien 5.05) les primes d'émission sont à payer entièrement au moment de la souscription des actions y relatives. Les montants représentant de telles primes sont affectés à une réserve spéciale indisponible, de la même manière que la réserve légale.

5.07 (inchangé ancien 5.06) L'assemblée générale des actionnaires peut constituer, en plus de la réserve légale, des réserves pour prime d'émission qui seront indisponibles ou toutes autres réserves spéciales que l'assemblée peut estimer opportunes. L'assemblée générale détermine la consistance, les termes et conditions de ces réserves."

La résolution ci-dessus a été prise par toutes les voix pour, aucune contre et aucune abstention.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 15.02 des statuts de la Société afin de préciser que l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra dans la commune de Sandweiler à la place de la commune de Niederanven.

L'article 15.02 des statuts de la société aura dorénavant la teneur suivante:

**" Art. 15.**

15.02 L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tient chaque année, le troisième mercredi du mois d'avril, à neuf heures du matin au siège social ou à tout endroit de la commune de Sandweiler, suivant l'indication qui est faite dans l'avis de convocation. Si ce jour est férié légal, l'assemblée se tient le premier jour ouvrable qui suit, à la même heure."

La résolution ci-dessus a été prise par toutes les voix pour, aucune contre et aucune abstention.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président a levé la séance.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Sandweiler-Findel, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of November.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of "CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A.", in short form "CARGOLUX S.A.", a société anonyme under Luxembourg Law, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 8.916, established in L-2990 Sandweiler, Airport of Luxembourg and incorporated by deed of Maître Carlo Funck, then notary residing in Luxembourg, on March 4, 1970, published in the Mémorial C, number 104 of June 18, 1970. The Articles of Incorporation of the said company have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Paul Frieders, then a notary residing in Luxembourg on April 22, 2009, published in the Mémorial C, number 1000 of May 13, 2009 (the "Company" or "Cargolux").

The meeting was opened at 12.30 pm and presided by Mr Marc Hoffmann, Chairman of the Company's Board of Directors, Airport of Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mr Luc De Meyere, General Counsel of the Company, Airport of Luxembourg.

The meeting elected as ballot judges:

1) Mr Marc FABER, with professional address in Luxembourg;

and

2) Mr Max NILLES, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Enlarge the Cargolux Board from 10 to 15 members.
2. Re-confirm existing representatives or, as the case may be, designate new representatives to the Cargolux Board, all such mandates to expire on the next Annual Assembly unless previously revoked.
3. Take note that the Cargolux staff has validly designated Mrs Mosel-Kneip and Messrs Edouard, Karambilas, Lopes Da Silva and Massaro to represent them on the Cargolux Board.
4. Authorize the Company to proceed to a reduction of capital to enable the shareholders to recapitalize the Company as foreseen in item 5 below in compliance with articles 26-5 and 69 (4) of the Company law. The reduction of capital is to be effected through an absorption of losses of USD 177,510,500.- resulting from Retained Earnings and the Loss for the Year as ascertained by the Board of Directors, and creation of a non-distributable reserve of USD 32,500,000.-.

Following this operation the Company's share capital will amount to USD 150,007,500.- (from 360,018,000) and the accounting value of the shares USD 25.- (from 60).

5. Authorize the increase of the share capital of the Company through issuance in one or more times as determined by the Board of Directors of up to USD 200.- million of new voting shares with no designation of the nominal value but with the same accounting value as the common shares ("class B shares"), having seniority as to dividend payments and in a liquidation over the outstanding common shares it being understood that the class B shares shall be converted into common shares at such time as the privileged dividend shall have been exhausted or at any time at the option of the holder. Authorize the creation of an authorized share capital of the Company for the purpose of such capital increase.

6. Consider a report by the Board of Directors of the Company regarding the abolishment of the preferential subscription right and, if deemed acceptable, authorize the Board of Directors to abolish the preferential subscription rights with the respect of the subscription of the Class B Shares.

7. Amend the Company's Articles of Association (including, but not limited to, its article 5) to reflect the above resolutions.

8. Also amend article 15.02 of the Company's Articles of Association to provide that the annual general meeting of shareholders shall be held within the Municipality of Sandweiler instead of the Municipality of Niederanven.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been verified and signed by the bureau of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed.

III.- It appears from the attendance list that all the six million three hundred (6,000,300) shares representing the whole corporate capital of three hundred sixty million and eighteen thousand United States Dollars (360,018,000.- USD) being represented at the present extraordinary general meeting, and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got informed of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present Extraordinary General Meeting, representing the entire share capital, is regularly organised and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the General Meeting, after deliberation, takes the following resolutions:

*First resolution*

In accordance with Chapter 6 called staff representation in public limited companies of the Title 2 of Part 4 of the Luxembourg labor Code, the General Meeting decides to enlarge the Company's Board of Directors from 10 (ten) to 15 (fifteen) members.

The hereabove resolution has been adopted by all votes in favour, no against and no abstention.

*Second resolution*

The General Meeting decides to confirm, respectively designate the following persons as members of the Company's Board of Directors representing its shareholders for a period expiring on the date of the Annual General Shareholders' Meeting of 2010 unless previously revoked as follows:

1. Jean-Claude FINCK;
2. Alain GEORGES;
3. Pierre GRAMEGNA;
4. Marc HOFFMANN;
5. Jean-Claude KNEBELER, Secrétaire de Légation 1<sup>er</sup> en rang, Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur, born on August 16, 1977 in Luxembourg, residing at 19-21, bld Royal, L - 2449 Luxembourg;
8. Adrien NEY;
9. Max NILLES;
8. Frank REIMEN, Premier Conseiller de Gouvernement, Ministère du Développement Durable et des Infrastructures, born on December 14, 1970 in Esch-sur-Alzette , residing at 19-21, bld Royal, L-2449 Luxembourg
9. Société Nationale de Crédit et d'Investissement (Corporate Mandate); and
10. Françoise THOMA Directeur Membre du Comité de Direction of BCEE, born on August 25, 1969 in Luxembourg, résidant au 1, place de Metz, L - 2954 Luxembourg.

The General Meeting acknowledges and accepts the resignation as directors of the Company of Karl Heinrich WU-THRICH, Rolf Roland WINIGER and Fritz GROTZ.

The hereabove resolution has been adopted by votes in favour, against and abstention.

*Third resolution*

The General Meeting decides to take note that the Company's staff has validly designated:

- Astrid Mosel-Kneip, Permanent Staff Representative, born on December 17, 1959 in LUXEMBOURG, residing Helzerbiertg 13 - 8398 Roodt/Septfontaines;
- Pierre-Olivier Edouard, First Officer Senior, born on March 3, 1968 in Boziers, France, residing rue Bernard de Tréviars 1, - F-34250 Palavas Les Flots;
- George Karambilas, Captain born on August 15, 1961 in Melbourne , residing blv. Charles Simonis, 161, L-2539 Cents;
- Fred Lopes Da Silva, Technician (SR), L&H MTCE, born on May 22, 1976 in Esch/Alzette, residing rue Marcel Schintgen 2, L-4889 Lamadelaine; and
- David Massaro, Supervisor (SR) Material Repairs, born on August 22, 1965 in Luxembourg, residing rue am Pesch 12, L8067 Bertrange,

to represent them on the Company's Board of Directors.

In application of Article 426-7 of the Luxembourg Labour code their mandates will expire on the date of the Annual General Shareholders' Meeting of 2010.

The hereabove resolution has been adopted by votes in favour, against and abstention.

The Company's Board of Directors is then composed of 15 members being Jean-Claude FINCK, Alain GEORGES, Pierre GRAMEGNA, Marc HOFFMANN, Adrien NEY, Max NILLES, Société Nationale de Crédit et d'Investissement (Corporate Mandate), Astrid MOSEL-KNEIP, Pierre-Olivier EDOUARD, George KARAMBILAS, Fred LOPES DA SILVA, David MASSARO, Frank REIMEN, Jean-Claude KNEBELER and Françoise THOMA.

*Fourth resolution*

The General Meeting decides a reduction of capital to enable the shareholders to recapitalize the Company as foreseen in items 5 and 6 hereunder in compliance with articles 26-5 and 69 (4) of the Company law.

The General Meeting decides to reduce the share capital of the Company by a total amount of two hundred and ten million ten thousand five hundred United States Dollars (USD 210,010,500.-) to bring it from its current actual amount of three hundred and sixty million eighteen thousand United States Dollars (USD 360,018,000.-) to one hundred and fifty million seven thousand five hundred United States Dollars (USD 150,007,500.-) by first allocating thirty-two million five hundred thousand United States Dollars (USD 32,500,000.-) to a non distributable reserve, and then by absorption of losses of one hundred and seventy-seven million five hundred and ten thousand five hundred United States Dollars (USD 177,510,500.-), to be allocated to the share capital which will thus be reduced to USD 150,007,500.- from USD 360,018,000.-. As a result of the reduction of the share capital, the par value (pair comptable) of the shares is reduced from sixty United States Dollars (USD 60.-) to twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each.

The existence of the losses resulting from the Retained Earnings and the Loss for the Year is evidenced in the Company's accounts as at December 31, 2008 and the interim balance sheet as at October 31, 2009 approved by the Board of Directors on November 23, 2009.

The said accounts and interim balance sheet will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary.

The hereabove resolution has been adopted by all votes in favour, no against and no abstention.

*Fifth and Sixth resolutions*

The General Meeting decides to introduce, for a period of five years starting at the date of publication of the present deed, an authorised share capital in the amount of two hundred million United States Dollars (USD 200,000,000.-), the amount of the registered capital not included, to be represented by eight million (8,000,000) nominative new voting shares with no designation of the nominal value but with the same par value (pair comptable) as the common shares ("class B shares") to be issued in one or several times as determined by the Company's Board of Directors, having seniority as to dividend payments and in a liquidation over the outstanding common shares, it being understood that the class B shares shall be converted into common shares, at such time as the privileged dividend shall have been exhausted or at any time at the option of the holder.

The General Meeting decides, based on the report of the Company's Board of Directors and established in accordance with article 32-3 (5) of the law of August 10, 1915 as amended, to authorize the Company's Board of Directors to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing Shareholders with respect of the subscription of the class B shares for the same period of five years.

The said report shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary.

The hereabove resolution has been adopted by all votes in favour, no against and no abstention.

*Seventh resolution*

In order to reflect the above resolutions, the General Meeting decides to amend article 5 of the Company's bylaws being noted that 5.02; 5.03; 5.05 (re-numbered as 5.06) and 5.06 (re-numbered as 5.07) shall remain unchanged, as follows:

**" Art. 5.**

5.01. The registered capital is set at one hundred and fifty million seven thousand five hundred United States Dollars (USD 150,007,500.-) represented by six million three hundred (6,000,300) shares without designation of any nominal value, which are fully paid in.

5.02. (unchanged) Evidence of the payment of the registered capital has been given to the notaries who were instrumental at the formation of the company, as well as at further increases of its capital.

5.03. (unchanged) Shares representing the registered capital are issued in nominative form and shall remain so. Conversion of nominative shares into bearer shares shall not be admissible.

5.04 (new) 5.04

(1) The authorised share capital of the Company, excluding the registered capital, is fixed at two hundred million United States Dollars (USD 200,000,000.-) represented by eight million (8,000,000) class B shares without designation of any nominal value.

(2) Such class B shares shall have voting rights and entitle to a privileged dividend consisting of a dividend payable in one or more fiscal years out of distributable profits equal in the aggregate to fifty percent (50%) of the issue price of such class B shares. The class B shares will be issued in the event (i) the Company is expected to breach during that fiscal year

any relevant ratio as calculated on the basis of the most reliable estimates then available or (ii) as otherwise required for the business as determined by the board of directors. The class B shares will rank senior as to privileged dividend payments and in a liquidation over the outstanding common shares. The class B shares shall be converted into common shares (i) automatically at such date at which the privileged dividend shall have been paid out in full or (ii) at any time at the option of the holder.

(3) During the period of five (5) years from the date of publication of the resolution to create or, if the case may be, to amend the authorised share capital, the board of directors is authorised to issue class B shares to such persons and on such terms as it shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe for the class B shares to be issued.

(4) Such authorisation may be renewed once or several times by decision of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association for a period which, each time, may not exceed five (5) years.

5.05 (amended previous 5.04) The registered capital and the authorized capital of the Company may be increased or reduced pursuant to resolutions by the extraordinary general shareholders meeting constituted and deliberating as provided for in the event of an amendment of the articles of incorporation.

5.06 (unchanged previous 5.05) Issuing premiums shall be paid entirely upon subscription to the shares relating thereto. Amounts representing such premiums are allocated to a special reserve which cannot be disposed of, in the same manner as a legal reserve.

5.07 (unchanged previous 5.06) The general meeting of the shareholders may institute, in addition to the legal reserve and to reserves for issuing premiums which may not be disposed of, any other such special reserves which the meeting may deem appropriate. The general meeting regulates the consistency, terms and conditions thereof."

The hereabove resolution has been adopted by all votes in favour, no against and no abstention.

#### *Eight resolution*

The General Meeting decides also to amend article 15.02 of the Company's Articles of Association to provide that the annual general meeting of shareholders shall be held within the Municipality of Sandweiler instead of the Municipality of Niederanven.

The articles 15.02 of the Company's Articles of Association shall be read as follows:

#### **" Art. 15.**

15.02 The annual general meeting of the shareholders takes place every year, on the third Wednesday of the month of April, at 9 o'clock a.m. in the premises of the Headoffices or at any other place within the municipality of Sandweiler, as indicated in the called notices. If such a day is a legal holiday, the meeting shall take place on the next following business day, at the same time."

The hereabove resolution has been adopted by all votes in favour, no against and no abstention.

There being no further business, the meeting is closed.

#### *Expenses*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about four thousand five hundred Euro (EUR 4,500.-).

Whereof the present deed is drawn up in Sandweiler-Findel on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Signé: Marc Hoffmann, Luc De Meyere, Marc Faber, Max Nilles, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1<sup>er</sup> décembre 2009. LAC/2009/51231. Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009149370/400.

(090185307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

#### **Form & Function, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1453 Luxembourg, 1, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 99.830.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Diekirch, le 09/06/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009070992/10.

(090083628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

---

**Finiper Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 57.803.

---

Le bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINIPER EUROPE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009071546/12.

(090084146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**Project International SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 85.235.

---

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

EXPERTS COMPTABLES

63-65, rue de Merl

L-2146 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009071623/14.

(090084290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**ZAY A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9656 Harlange, 4, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 94.000.

---

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 06.02.09.

Signature.

Référence de publication: 2009072221/800904/12.

Enregistré à Diekirch, le 20 février 2009, réf. DSO-DB00200. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090085705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

---

**SAG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3850 Schifflange, 17-19, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 110.107.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009072220/14.

(090085682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

---

**J & Co Services s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9656 Harlange, 4, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 94.137.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 06.02.09.

Signature.

Référence de publication: 2009072222/800621/12.

Enregistré à Diekirch, le 19 février 2009, réf. DSO-DB00192. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090085708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

**Papiers Cartons Oscar Bruyer S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9656 Harlange, 4, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 94.139.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009072223/800621/12.

Enregistré à Diekirch, le 24 mars 2009, réf. DSO-DC00231. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090085710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

**Account & Management Fiduciaire S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8705 Useldange, 18, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 106.983.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 06.02.09.

Signature.

Référence de publication: 2009072224/800621/12.

Enregistré à Diekirch, le 19 février 2009, réf. DSO-DB00193. - Reçu 95,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090085714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

**Investment Select Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 114.322.

In the year two thousand and nine, on the eleventh day of November,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

LOOK Finansowanie Inwestycji S.A., a company incorporated under the laws of Poland, having its registered office at plac Solny 15, 50-062, Wroclaw, Poland,

represented by M<sup>e</sup> Christian Hertz, lawyer residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 6 November 2009,

which proxy after being initialed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the original of these minutes in order to be registered at the same time.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that LOOK Finansowanie Inwestycji S.A. is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of INVESTMENT SELECT FUND SICAV (the "Company"), "société anonyme d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé" having its registered office at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, incorporated in Luxembourg on 16 February 2006 by a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, the articles of incorporation of which (the "Articles") were published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 9 March 2006 n° 509, page 24386 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under n° B 114.322.

- that the agenda of the meeting was as follows:

*Agenda:*

1. To amend the corporate object of the Company as follows:

"The exclusive object of the Company is to place the monies available to it in securities of any kind and other permitted assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders (the "Shareholders") the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds or any amendment thereof (the "SIF Law")."

2. To further amend articles 1, 3, 6, 8, and 29 of the articles of incorporation of the Company as laid down in the draft articles of which the sole shareholder declares having taken knowledge.

and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder of the Company RESOLVED to amend the corporate object of the Company as follows:

"The exclusive object of the Company is to place the monies available to it in securities of any kind and other permitted assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders (the "Shareholders") the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds or any amendment thereof (the "SIF Law")."

*Second resolution*

The Sole Shareholder of the Company RESOLVED to amend Article 1 of the Articles of Incorporation as follows:

"There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a company in the form of a société anonyme qualifying as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé under the name of "INVESTMENT SELECT FUND SICAV-SIF" (the "Company")."

*Third resolution*

The Sole Shareholder of the Company RESOLVED to amend Article 3 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

"The exclusive object of the Company is to place the monies available to it in securities of any kind and other permitted assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders (the "Shareholders") the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds or any amendment thereof (the "SIF Law")."

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder of the Company RESOLVED to amend Article 6 paragraph 6 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

"Without prejudice to the restrictions on shareholding under the SIF Law (as described below), Shares shall be free from any restriction on the right of transfer and from any lien in favour of the Company."

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder of the Company RESOLVED to amend Article 8 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

"Shares shall be issued only to well-informed investors under the SIF Law (each a "Well-Informed Investor"), upon verification of such status and upon acceptance of the subscription and subject to payment of the price as set forth in article 24 hereof. Every Shareholder must provide the Company with the confirmation or, as the case may be, proof of its status as an eligible investor under the SIF Law.

A well-informed investor within the meaning of the SIF Law is an institutional investor, a professional investor or any other investor who fulfils the following conditions:

- a) he has declared in writing that he adheres to the qualified investor status and
- b)

- (i) he has invested a minimum of EUR 125,000.- in the specialised investment fund, or

- (ii) he benefits from the appreciation by a credit institution within the meaning of directive 2006/48/EC, an investment company within the meaning of directive 2004/39/EC or a management company within the meaning of directive 2001/107/

EC certifying his expertise, experience and his knowledge to appreciate in an adequate way the investment made in the specialised investment fund.

In addition to the above, the Board of Directors shall have power to impose such restrictions (other than any restrictions on transfer of Shares) as it, in its discretion, may think necessary for the purpose of ensuring that no Shares in the Company are acquired or held by or on behalf of any person, firm or corporate entity, determined in the sole discretion of the Board of Directors as being not entitled to subscribe for or hold Shares in the Company or, as the case may be, in a specific Sub-Fund or Class of Shares, (i) if in the opinion of the Board of Directors such holding may be detrimental to the Company, (ii) if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, (iii) if as a result thereof the Company may become exposed to disadvantages of a tax, legal or financial nature that it would not have otherwise incurred or (iv) if such person would not comply with the eligibility criteria of a given Class of Shares (each individually, a "Prohibited Person").

More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any person, firm or corporate body, and without limitation, by (i) any "U.S. Person", as defined hereafter or by (ii) any person who does not qualify as a Well-Informed Investor or by (iii) a Prohibited Person. For such purposes, the Company may:

(a) decline to issue any Share where it appears to it that such issue would or might result in such Share being directly or beneficially owned by a person, who is precluded from holding Shares in the Company,

(b) at any time require any person whose name is entered in the register of Shareholders to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not the beneficial ownership of Shares rests in a person who is precluded from holding Shares in the Company, and

(c) where it appears to the Company that any person, who is precluded from holding Shares in the Company, either alone or in conjunction with any other person is a beneficial or registered owner of Shares, compulsorily redeem from any such Shareholder all Shares held by such Shareholder in the following manner:

(1) the Company shall serve a notice (hereinafter referred to as the "Redemption Notice") upon the Shareholder holding such Shares or appearing in the register of Shareholders as the owner of the Shares to be redeemed, specifying the Shares to be redeemed as aforesaid, the price to be paid for such Shares, and the place at which the Redemption Price (as defined below) in respect of such Shares is payable. Any such Redemption Notice may be served upon such Shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such Shareholder at his last address known or appearing in the register of Shareholders. Immediately after the close of business on the date specified in the Redemption Notice, such Shareholder shall cease to be a Shareholder and the Shares previously held by him shall be cancelled. The said Shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the Share certificate or certificates (if issued) representing the Shares specified in the Redemption Notice;

(2) the price at which the Shares specified in any Redemption Notice shall be redeemed shall be determined in accordance with article 21 hereof (hereinafter referred to as the "Redemption Price");

(3) payment of the Redemption Price will be made to the Shareholder appearing as the owner thereof in the Reference Currency (as defined in the Prospectus) of the relevant Sub-Fund and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Redemption Notice) for payment to such person but only, if a Share certificate shall have been issued, upon surrender of the Share certificate or certificates representing the Shares specified in such notice. Upon deposit of the monies corresponding to the Redemption Price as aforesaid no person specified in such Redemption Notice shall have any further interest or claim in such Shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the Shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without any interest being due) from such bank as aforesaid;

(4) the exercise by the Company of the powers conferred by this article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that the true ownership of any Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any Redemption Notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith; and

(d) decline to accept the vote of any person who is precluded from holding Shares in the Company at any meeting of Shareholders of the Company.

Whenever used in these Articles of Incorporation, the term "U.S. Person" shall mean U.S. persons (as defined under United States federal securities, commodities and tax laws) or persons who are resident in the United States at the time the Shares are offered or sold."

#### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder of the Company RESOLVED to amend Article 29 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

"All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, the 2002 Law and the SIF Law."

113594

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this extraordinary general meeting of shareholders are estimated at EUR 1,300.- (one thousand three hundred euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the appearing persons signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille neuf, le onze novembre.

Par-devant nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

LOOK Finansowanie Inwestycji S.A., société existant de droit polonais, ayant son siège social au plac Solny 15, 50-062, Wroclaw, Pologne,

Ici représentée par M<sup>e</sup> Christian Hertz, avocat demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 novembre 2009,

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée à l'original de ce procès-verbal pour être enregistrée au même moment.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que LOOL Finansowanie Inwestycji S.A. est l'unique actionnaire (l'"Actionnaire Unique") de INVESTMENT SELECT FUND SICAV (la "Société"), société anonyme d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, Grand-Duché de Luxembourg, constituée en date du 16 février 2006 par un acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") n° 509, page 24386, en date du 9 mars 2006 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.322.

- que l'ordre du jour est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modifier l'objet social de la Société comme suit:

L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en titres de toute sorte et d'autres actifs autorisés, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires (les "Actionnaires") des résultats de la gestion de ses actifs.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large permis par la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés ou par toute modification de celle-ci (la "Loi FIS").

2. Modification des articles 1, 3, 6, 8 et 29 des statuts de la Société comme indiqué dans le projet des statuts dont l'associé unique déclare avoir pris connaissance;

Et a requis le notaire pour arrêter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Actionnaire Unique de la Société DÉCIDE de modifier l'objet social de la Société comme suit:

"L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en titres de toute sorte et d'autres actifs autorisés, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires (les "Actionnaires") des résultats de la gestion de ses actifs.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large permis par la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés ou par toute modification de celle-ci (la "Loi FIS")."

*Deuxième résolution*

L'Actionnaire Unique de la Société DÉCIDE de modifier l'article 1 des Statuts comme suit:

"Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé, sous la dénomination "INVESTMENT SELECT FUND SICAV-SIF" (la "Société")."

#### Troisième résolution

L'Actionnaire Unique de la Société DÉCIDE de modifier l'article 3 des Statuts comme suit:

"L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en titres de toute sorte et d'autres actifs autorisés, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires (les "Actionnaires") des résultats de la gestion de ses actifs.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large permis par la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés ou par toute modification de celle-ci (la "Loi FIS")."

#### Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique de la Société DÉCIDE de modifier le paragraphe 6 de l'article 6 des Statuts comme suit:

"Sous réserve des restrictions en matière d'actionariat selon la Loi FIS (telle que décrites ci-dessous), les Actions seront libres de toute restriction au droit de les transférer et de toute charge en faveur de la Société."

#### Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique de la Société DÉCIDE de modifier l'article 8 des Statuts comme suit:

"Les Actions seront émises uniquement aux investisseurs avertis selon la Loi FIS (chacun un "Investisseur Averti") après vérification de leur statut et après acceptation de la souscription et sous réserve du paiement du prix tel que détaillé à l'article 24 des présents Statuts. Tout Actionnaire devra fournir à la Société la confirmation ou, le cas échéant, la preuve de son statut d'investisseur éligible selon la Loi FIS.

Un investisseur averti au sens de la loi FIS est investisseur institutionnel, un investisseur professionnel ainsi que tout autre investisseur qui répond aux conditions suivantes:

a) il a déclaré par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti et

b) (i) il investit un minimum de 125.000,- euros dans le fonds d'investissement spécialisé, ou

(ii) il bénéficie d'une appréciation, de la part d'un établissement de crédit au sens de la directive 2006/48/CE, d'une entreprise d'investissement au sens de la directive 2004/39/CE ou d'une société de gestion au sens de la directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate le placement effectué dans le fonds d'investissement spécialisé.

En outre, le Conseil d'Administration aura le pouvoir d'édicter des restrictions (autres qu'une restriction au transfert d'Actions) qu'il jugera utiles, en vue d'assurer qu'aucune Action de la Société ne sera acquise ou détenue par ou pour compte de toute personne, entreprise ou société, déterminée à la seule discrétion du Conseil d'Administration comme n'étant pas autorisée à souscrire ou à détenir des Actions de la Société ou, comme tel peut être le cas, dans un Compartiment spécifique ou Classe d'Actions, (i) si dans l'opinion du Conseil d'Administration une telle détention pourrait être dommageable pour la Société, (ii) s'il en résulte une violation d'une loi ou d'un règlement tant luxembourgeois qu'étranger, (iii) si de ce fait la Société est exposée à des désavantages de nature fiscale, légale, financière auxquels la Société n'aurait pas été exposé autrement ou (iv) si une telle personne ne correspond pas aux critères d'éligibilité d'une Classe d'Actions déterminée (chacune individuellement, une "Personne Interdite").

La Société pourra notamment restreindre ou empêcher la propriété d'Actions de la Société par toute personne, entreprise ou société, et sans limitation par (i) toute "Personne des États-Unis d'Amérique", tel que défini ci-après ou par (ii) toute personne qui ne qualifie pas d'Investisseurs Avertis ou par (iii) une Personne Interdite. A cet effet, la Société peut:

(a) refuser d'émettre des Actions lorsqu'il apparaît que cette émission aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété directe ou la propriété indirecte de ces Actions à une personne qui n'est pas autorisée à être Actionnaire de la Société;

(b) à tout moment demander à toute personne dont le nom figure au registre des Actionnaires, de lui fournir tout renseignement, appuyé d'une déclaration sous serment, qu'elle estime nécessaire, en vue de déterminer si ces Actions appartiennent ou non en propriété effective à une personne qui n'a pas le droit d'être Actionnaire dans la Société; et

(c) procéder au rachat forcé de toutes les Actions détenues par un tel Actionnaire s'il apparaît qu'une personne déchu du droit d'être Actionnaire de la Société, conformément à cet article, est, soit seule, soit avec d'autres personnes, propriétaire effectif ou titulaire inscrit au registre des Actionnaires de la Société. Dans ce cas, la procédure suivante sera d'application:

(1) la Société enverra un avis (appelé ci-après "l'Avis de Rachat") à l'Actionnaire possédant de telles Actions ou apparaissant au registre des Actionnaires comme étant le propriétaire des Actions à racheter, lequel spécifiera les Actions à racheter selon ce qui est dit ci-dessus, le prix à payer pour ces Actions et l'endroit où ce Prix de Rachat (tel que défini ci-dessus) sera payable. Un tel Avis de Rachat peut être envoyé à l'Actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou celle inscrite dans le registre des Actionnaires. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'Avis de Rachat, l'Actionnaire en question cessera d'être Actionnaire et les Actions qu'il détenait auparavant seront annulées. L'Actionnaire en question sera alors obligé de remettre sans délai à la Société le ou les certificats (s'il en a été émis), représentant les Actions spécifiées dans l'Avis de Rachat.

(2) le prix auquel les Actions spécifiées dans un Avis de Rachat seront rachetées sera déterminé conformément à l'article 21 des présents Statuts (ci-après le "Prix de Rachat").

(3) le paiement du Prix de Rachat sera effectué à l'Actionnaire qui apparaît en être le propriétaire dans la Devise de Référence (telle que défini dans le Prospectus) du Compartiment concerné et sera déposé par la Société auprès d'une banque à Luxembourg ou ailleurs (selon ce qui sera spécifié dans l'Avis de Rachat) aux fins de paiement à cette personne, mais seulement, si un certificat d'Actions y relatif à été émis, contre remise du ou des certificats d'actions, représentant les Actions indiquées dans l'Avis de Rachat. Dès le paiement du Prix de Rachat selon ce qui est décrit ci-dessus, aucune personne ayant un intérêt dans les actions ou l'une d'entre elles mentionnées dans l'Avis de Rachat ne pourra plus faire valoir de droit relativement à ces actions ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses actifs, sauf le droit de l'Actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des Actions de recevoir le prix ainsi déposé (sans intérêt) étant dû par la banque tel que dit précédemment;

(4) l'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé au motif qu'il n'y aurait pas eu de preuve suffisante de la propriété des Actions dans le chef d'une personne, ou que la vraie détention d'une Action était autre qu'il n'y paraissait à la Société à la date de tout Avis de Rachat, à la seule condition que la Société ait exercé ses pouvoirs en toute bonne foi; et

(d) refuser, lors de toute assemblée des Actionnaires de la Société, le droit de vote à toute personne qui n'a pas le droit d'être Actionnaire de la Société.

Lorsque utilisé dans les présents Statuts, le terme "Personne des Etats-Unis d'Amérique" (tel que défini dans les lois fédérales américaines relatives aux titres, matières premières ou lois fiscales) désignera tout citoyen ou résident des États-Unis d'Amérique (les "Etats-Unis"), ou personnes qui résident aux Etats-Unis au moment où les Actions sont émises ou vendues."

#### *Sixième résolution*

L'Actionnaire Unique de la Société DÉCIDE de modifier l'article 29 des Statuts comme suit:

"Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, sont régies par les dispositions de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, la Loi de 2002 ainsi que la Loi FIS."

#### *Evaluation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cette assemblée générale extraordinaire des actionnaires sont estimés à environ EUR 1.300,- (mille trois cents euros).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que, à la demande de la personne comparante mentionnée ci-dessus, le présent acte a été dressé en anglais, suivi d'une traduction en français et qu'en cas de divergence entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant connu du notaire de son nom, prénom, état et résidence, celui-ci a signé avec le notaire, le présent acte en original.

Signé: C. HERTZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48417. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009148274/280.

(090182940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

#### **Intercam Upgrade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9656 Harlange, 4, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 109.437.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 06.02.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009072225/800621/12.

Enregistré à Diekirch, le 19 février 2009, réf. DSO-DB00194. - Reçu 97,0 euros.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

(090085716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

**André Losch, Fondation.**

Siège social: L-1818 Howald, 5, rue des Joncs.  
R.C.S. Luxembourg G 205.

---

**STATUTS**

L'an deux mille neuf, le dix-neuf octobre,

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher.

Ont comparu:

1) Monsieur André Losch, ingénieur commercial diplômé, et

2) son épouse Madame Henriette Hennico, sans état, cette dernière représentée par son époux en vertu d'une procuration donnée à Kockelscheuer le 18 octobre 2009 qui restera annexée aux présentes; pour être soumis avec le présent acte à la formalité de l'enregistrement, mariés sous le régime de la communauté universelle suivant acte du 17 juillet 1987 du notaire Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, demeurant ensemble à L-1898 Kockelscheuer, 1, rue Weistroffer, ainsi que

3) la société à responsabilité limitée AUTOSDISTRIBUTION LOSCH S.à r.l.; établie et ayant son siège social à L-1818 Howald, 5, rue des Joncs, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le n° B 123.152; représentée par son gérant M. André Losch, préqualifié.

Lesquels comparants ont déclaré qu'ils entendent présentement créer une fondation, ANDRE LOSCH FONDATION, conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif, dont les statuts sont fixés comme suit:

**Chapitre I<sup>er</sup> .- Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** La Fondation prend la dénomination d'ANDRE LOSCH, FONDATION.

**Art. 2.** Le siège de la Fondation est établi 5, rue des Joncs, L-1818 Howald, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être fixé et transféré dans n'importe quelle localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration prise conformément à l'article 17 des présents statuts.

**Art. 3.** La Fondation est constituée pour une durée indéterminée.

**Chapitre II.- Objet**

**Art. 4.** La Fondation a pour objet des activités philanthropiques et sociales, notamment, mais sans que cette énumération soit exclusive, des activités de secours humanitaires et sociaux, de recherches médicales, d'assistance au profit d'enfants délaissés, ainsi que des activités culturelles et éducatives dans le Grand Duché de Luxembourg, soit en se consacrant directement aux tâches envisagées dans l'objet social soit en soutenant des organisations privées ou publiques dans leurs activités et leurs démarches.

**Chapitre III.- Patrimoine**

**Art. 5.** La Fondation recevra de façon irrévocable les apports suivants en espèces:

- a) de la part des époux André Losch-Hennico: un million d'Euros (1.000.000,- €);
  - b) de la part de Autosdistribution Losch S.à r.l.: huit cent mille Euros (800.000,- €);
- apports dont la Fondation sera titulaire dès la date de l'arrêté grand-ducal d'approbation des présents statuts.

**Art. 6.** Le patrimoine de la Fondation pourra être investi en toutes devises auprès d'établissements de crédits ou autres, établis à Luxembourg et autorisés à recevoir des dépôts, en liquidités, en investissements dans des valeurs mobilières de toute sorte et en investissements immobiliers dans la mesure permise par la loi.

Les recettes de la Fondation consistent en:

- a) revenus et produits des activités de la Fondation;
- b) intérêts et revenus provenant de la gestion du patrimoine de la Fondation et de ses investissements;
- c) dividendes distribués par les sociétés dans lesquelles la Fondation détient des participations compte tenu des besoins d'autofinancement des sociétés distributrices.
- d) dons et legs, subsides et subventions de toutes sortes que la Fondation pourra recevoir dans les conditions prévues par l'article 36 de la loi du 21 avril 1928;

**Chapitre IV.- Administration et gestion journalière**

**Art. 7.** Le conseil d'administration se composera de huit (8) membres au plus. Lors de la constitution de la Fondation, les fondateurs désigneront les administrateurs. Les administrateurs ont un mandat de six (6) ans renouvelable. A la fin du mandat, le conseil d'administration sera désigné par les membres sortants, tout comme le conseil d'administration aura le droit de s'adjoindre de nouveaux administrateurs en cas de vacance. Les administrateurs sont rééligibles.

Les Fondateurs sub 1) et 2) auront de leur vivant un droit de proposition pour toute élection d'administrateur, soit en cas de vacance soit en cas de renouvellement de tout le conseil.

Les administrateurs peuvent être révoqués par le conseil d'administration par un vote à une majorité des 2/3 des votants hormis le ou les administrateurs à révoquer.

**Art. 8.** Le conseil d'administration pourra nommer en son sein un administrateur délégué qui assurera la gestion journalière sous sa seule signature. Tant que M. André Losch fera partie du conseil d'administration, il sera l'administrateur-délégué.

**Art. 9.** Un conseil de gérance sera constitué et comportera trois (3) membres au moins, désignés par le conseil d'administration. Il aura pour tâche de veiller au patrimoine de la Fondation et surveiller sa gestion.

M. André Losch fait obligatoirement partie du comité de gérance qui peut comprendre des non-administrateurs. Le comité de gérance est présidé par M. André Losch tant qu'il en fait partie.

Interdiction est faite au conseil de gérance de s'immiscer dans la gestion des sociétés dans lesquelles la Fondation détient des participations, autrement que par l'exercice de ses droits d'actionnaires ou d'associés, selon le cas, ou pour décider ou participer en fonction de ses droits dans les sociétés où elle est investie à la désignation des administrateurs, gérants ou autres organes dirigeants.

Le conseil de gérance fait rapport, lors de chaque séance au conseil d'administration, sur la gestion des sociétés dans lesquelles des participations sont détenues et sur l'évolution du portefeuille de la Fondation.

**Art. 10.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et un ou plusieurs vice-présidents.

Les séances du conseil sont présidées par le président, à son défaut par un vice-président, et, en leur absence, par l'administrateur le plus ancien en rang.

Le conseil d'administration peut s'adjoindre un secrétaire.

**Art. 11.** Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Fondation l'exigent, mais au moins une fois tous les quatre mois, au lieu indiqué dans les avis de convocation par courrier, fax ou email, postés huit jours à l'avance. Ceux-ci renseignent l'ordre du jour et sont signés par le président, et, en son absence, par un vice-président.

Il ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Un administrateur absent peut donner, même par correspondance (lettre, télécopie ou courriel) mandat à un de ses collègues pour le représenter aux délibérations du conseil, un même membre ne pouvant représenter qu'un seul de ses collègues. Le mandat n'est valable que pour une seule séance.

Les administrateurs peuvent aussi participer aux débats et votes par des moyens de télécommunication où il est possible à l'administrateur, relié par télécommunication, de s'exprimer et d'entendre les observations des autres membres siégeant ou connectées par moyen de télécommunication.

Sauf en cas de modification des statuts et de la désignation des nouveaux administrateurs où la majorité requise est de 2/3, les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, la voix de celui qui préside la séance est prépondérante.

Les procès-verbaux des séances sont inscrits dans un registre et signés par celui qui a présidé la séance et un deuxième administrateur ou le secrétaire. Des copies ou extraits sont certifiés par deux administrateurs ou un administrateur et le secrétaire.

Le conseil de gérance se réunit aussi souvent que les intérêts de la Fondation l'exigent à la demande de son président ou de deux de ses membres. Les règles du présent chapitre, concernant le conseil d'administration, s'appliquent mutatis mutandis aux réunions du conseil de gérance.

### **Chapitre V.- Les pouvoirs du Conseil**

**Art. 12.** Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'objet de la Fondation; il décide tous actes d'administration, de disposition et de gestion. La désignation et la révocation des membres du conseil de gérance, ainsi que du personnel administratif, sont notamment de son ressort.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion de la Fondation à une ou plusieurs personnes choisies en ou en-dehors de son sein.

**Art. 14.** La Fondation est engagée dans toutes les affaires civiles et administratives par la signature individuelle d'un des fondateurs sub 1) et 2), tant qu'ils font partie du conseil d'administration de même que par la signature conjointe de deux administrateurs, sans préjudice de délégations générales ou particulières décidées par le conseil d'administration.

**Art. 15.** Outre le conseil de gérance, le conseil d'administration peut instituer des comités ou des commissions qui n'auront qu'un rôle consultatif. Il en détermine la composition, les tâches et les responsabilités.

### **Chapitre VI.- Comptes et budget**

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Avant le premier décembre de chaque année, le conseil d'administration arrête le budget pour l'année à venir.

Les comptes de la Fondation sont tenus selon les principes et les modalités de la comptabilité commerciale.

A la clôture de l'exercice, le conseil d'administration établit un bilan et un compte de profits et pertes.

La Fondation est tenue de confier à un réviseur d'entreprises nommé par le conseil d'administration parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises ou à un expert-comptable nommé par le conseil d'administration parmi les membres de l'Ordre des experts-comptables, le contrôle de la situation financière, des comptes annuels et de leur régularité au regard de la loi ou des statuts. Son mandat a une durée d'un an renouvelable. Sa rémunération est à charge de la Fondation. Il remet son rapport au conseil d'administration.

### Chapitre VII.- Modification des statuts

**Art. 17.** Toute modification des statuts ne peut être arrêtée que par le seul conseil d'administration statuant à la majorité de 2/3 de ses membres; elle n'entre en vigueur qu'après avoir été approuvée par arrêté grand-ducal.

### Chapitre VIII.- Divers

**Art. 18.** Toutes les matières qui ne sont pas réglées par les présents statuts sont régies conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif.

**Art. 19.** Au cas où la Fondation viendrait à être dissoute, son patrimoine doit être affecté à une autre fondation ou à une association reconnue d'utilité publique de droit luxembourgeois, dont le but se rapproche autant que possible du but en vue duquel la Fondation dissoute avait été créée.

#### *Désignations des administrateurs*

A la suite de la constitution de la Fondation sont désignés comme administrateurs:

1. Monsieur André Losch, né à Diekirch le 20.07.1934, préqualifié, est désigné comme président du conseil d'administration et administrateur-délégué;

sont encore désignés comme administrateurs:

2. Monsieur Jean Hoss, né à Luxembourg le 02.08.1937, avocat, demeurant 4, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg;

3. Monsieur Pit Hentgen, né à Luxembourg le 08.11.1961, président-directeur des compagnies d'assurances du Groupe La Luxembourgeoise, demeurant à 4, rue Breit, L-3392 Roedgen;

4. Monsieur Marcel Leyers, né à Esch-sur-Alzette le 04.06.1962, senior director de la Dexia Banque Internationale à Luxembourg, demeurant à 21, um Waisseraech, L-3317 Bergem;

5. Monsieur Pierre Ahlborn, né à Luxembourg le 06.06.1962, employé privé, demeurant à 32, rue de Beringen, L-7517 Mersch;

6. Monsieur Pit Reckinger, né à Luxembourg le 11.09.1965, avocat, demeurant à 5, rue d'Orange, L-2267 Luxembourg;

7. Monsieur Pascal Losch, né à Luxembourg le 23.01.1979, employé de banque, demeurant à 5, rue de la Gare, L-8705 Useldange.

Dont acte, fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. LOSCH, J. GLODEN.

Approuvée par Arrêté Grand-Ducal en date du 13 novembre 2009. Enregistré à Grevenmacher, le 23 novembre 2009. Relation: GRE/2009/4268. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 24 novembre 2009.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2009149011/150.

(090181653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

### **Gepasie Holding International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 92.752.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 11 juin 2009.  
FIDUNORD Sàrl  
61, Gruuss-Strooss  
L-9991 WEISWAMPACH  
Signature

Référence de publication: 2009072226/14.

(090085550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

---

**Phytholux GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.065.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 11 juin 2009.  
FIDUNORD Sàrl  
61, Gruuss-Strooss  
L-9991 WEISWAMPACH  
Signature

Référence de publication: 2009072227/14.

(090085500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

---

**Projetec A.G., Société Anonyme.**

Enseigne commerciale: Rolf Meyer.

Siège social: L-9749 Fischbach, 9, Giällewee.

R.C.S. Luxembourg B 99.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 11 juin 2009.  
FIDUNORD Sàrl  
61, Gruuss-Strooss  
L-9991 WEISWAMPACH  
Signature

Référence de publication: 2009072228/15.

(090085501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

---

**Sibad International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 46.798.

L'an deux mille neuf, le treize novembre

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée "SIBAD INTERNATIONAL S.A." ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S Luxembourg section B numéro 46.798, constituée par acte reçu par le notaire Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 22 février 1994, publié au Mémorial C numéro 127 du 22 mars 1995.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 septembre 2009, publié au Mémorial C n° 2169 du 6 novembre 2009.

Ladite société a un capital social actuel de EUR 19.399.429,- (dix neuf mille trois cent quatre-vingt-neuf quatre cent vingt-neuf Euros), représenté par:

- 1.346 actions de classe A ("actions de classe A") d'une valeur nominale de EUR 3.343,- (trois mille trois cent quarante-trois Euros) par action,

- 1.795 actions de classe B ("actions de classe B") d'une valeur nominale de EUR 3.343,- (trois mille trois cent quarante-trois Euros) par action,

- 610 actions de classe C ("actions de classe C") d'une valeur nominale de EUR 3.343,- (trois mille trois cent quarante-trois Euros) par action,
- 610 actions de classe D ("actions de classe D") d'une valeur nominale de EUR 3.343,- (trois mille trois cent quarante-trois Euros) par action,
- 305 actions de classe E ("actions de classe E") d'une valeur nominale de EUR 3.343,- (trois mille trois cent quarante-trois Euros) par action,
- 305 actions de classe F ("actions de classe F") d'une valeur nominale de EUR 3.343,- (trois mille trois cent quarante-trois Euros) par action,
- et 832 actions de classe H ("actions de classe H") d'une valeur nominale de EUR 3.343,- (trois mille trois cent quarante-trois Euros) par action.

L'assemblée est présidée M. Luca ANTOGNONI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mme Cristobalina MORON, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mme Rossana DI PINTO, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant .

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que la totalité des actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 10.500.361,- (dix millions cinq cent mille trois cent soixante et un euros) en vu de ramener le capital social souscrit actuel de EUR 19.399.429,- (dix neuf millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent vingt-neuf euros) à EUR 8.899.068,- (huit millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille soixante-huit Euros) par l'annulation de 1.346 (mille trois cent quarante-six) actions de classe A et de 1.795 (mille sept cent quatre-vingt-quinze) actions de classe B par le remboursement aux actionnaires du montant de la réduction au prorata des actions de classe A et de classe B détenues actuellement;

2. Pouvoir au conseil d'administration de fixer les modalités de remboursement aux actionnaires;

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts;

4. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 10.500.363,- (dix millions cinq cent mille trois cent soixante et un euros),

en vu de ramener le capital social souscrit actuel de EUR 19.399.429,- (dix neuf millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent vingt-neuf euros) à EUR 8.899.066,- (huit millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille soixante-six Euros),

par l'annulation de 1.346 (mille trois cent quarante-six) actions de classe A et de 1.795 (mille sept cent quatre-vingt-quinze) actions de classe B, toutes d'une valeur nominale de EUR 3.343 (trois mille trois cent quarante-trois Euros) par action,

et le remboursement aux actionnaires du montant de la réduction au prorata des actions de classe A et de classe B détenues actuellement.

Un remboursement ne pourra intervenir qu'en observant les prescriptions de l'article 69, 3<sup>ème</sup> alinéa de la loi sur les sociétés.

*Deuxième résolution*

A la suite de la résolution qui précède, pouvoir individuel est donné au conseil d'administration en vue de fixer les modalités d'annulation des actions anciennes, et d'accomplir les autres actes en vue de la réalisation de la décision qui précède

*Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide, à la suite des résolutions précédentes, de modifier l'article 5 des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 8.899.066,- (huit millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille soixante-six Euros) représenté par:

- 610 actions de classe C ("actions de classe C") d'une valeur nominale de EUR 3.343,- (trois mille trois cent quarante-trois Euros) par action,
- 610 actions de classe D ("actions de classe D") d'une valeur nominale de EUR 3.343,- (trois mille trois cent quarante-trois Euros) par action,
- 305 actions de classe E ("actions de classe E") d'une valeur nominale de EUR 3.343,- (trois mille trois cent quarante-trois Euros) par action,
- 305 actions de classe F ("actions de classe F") d'une valeur nominale de EUR 3.343,- (trois mille trois cent quarante-trois Euros) par action,
- et 832 actions de classe H ("actions de classe H") d'une valeur nominale de EUR 3.343,- (trois mille trois cent quarante-trois Euros) par action.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: L. ANTOGNONI, C. MORON, R. DI PINTO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 20 novembre 2009, LAC/2009/49133. Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

- Pour copie conforme - délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009148476/104.

(090182754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

---

**Investment Select Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 114.322.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009148652/10.

(090183870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

---

**Immobilière de Gasperich, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 11.810.

Par jugement rendu en date du 29.01.2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée IMMOBILIERE DE GASPERICH, en abrégé IMMOGAS, ayant eu son siège social à Luxembourg, 20, rue Gutenberg.

Pour extrait conforme

Maître Jean TONNAR

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2009149206/12.

(090080217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

---

**Allianz Global Investors Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 71.182.

Notice to the Shareholders of Allianz PIMCO Corporate Bond Global

The Board of Directors of Allianz Global Investors Fund SICAV (the "Company") announces that the merger of the following Subfund of the Company, as set out in the following table, has taken place upon expiration of 13 November 2009 (the "Effective Date"):

Share Class of the Sinking Subfund	Share Class of the Absorbing Subfund
Allianz PIMCO Corporate Bond Global A EUR	Allianz PIMCO Euro Bond A EUR

As a result of the merger the Allianz PIMCO Corporate Bond Global was dissolved.  
Senningerberg, November 2009.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009149575/755/14.

**Trina Solar (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 149.268.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the sixth day of November.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

there appeared:

Trina Solar (Singapore) Pte. Ltd., a company incorporated and existing under the laws of Singapore, having its registered office at 8 Cross Street, # 11-00 PWC Building, Singapore 048424, registered with the trade and companies' register of Singapore under number 200914191N,

duly represented by Ms Dilia Coimbra, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Changzhou People's Republic of China, on 23 October 2009,

This proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares organized as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of association.

**Art. 2.** The purpose of the Company shall consist of the production, acquisition, transformation, modification, design and development of silicon based products, photovoltaic plants and solar modules and any other related products and the sale, commercialization, marketing and leasing of these products in the Grand Duchy of Luxembourg and/or abroad.

Further the Company shall be the holder of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

In general, the Company may also carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its right and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development or extension.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "Trina Solar (Luxembourg) Holdings S.a r.l.".

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager

or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad transferred through simple resolution of the manager or the board of managers.

## B. Share capital - Shares

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters (3/4) of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

## C. Management

**Art. 10.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders. In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of two classes of managers: "Class A Manager" and "Class B Manager". There shall be at least one Class A Manager and one Class B Manager. The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager. In the case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of at least one Class A Manager together with one Class B Manager. The sole manager / board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 11.** The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication initiated from Luxembourg allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may in case of emergency, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing and ratified later by the holding of a physical board of managers' meeting. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 13.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 14.** The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carryforward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 15.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 16.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 17.** The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts -Distribution of profits**

**Art. 18.** The Company's financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 19.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 20.** Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

**Art. 22.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and Payment*

The one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by Trina Solar (Singapore) Pte. Ltd. prenamed.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional provisions*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the thirty-first of December 2009.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

#### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 412 F, route d'Esch L-1471, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following person(s) is/ are appointed as manager(s) for an unlimited period of time:

- Mr Gao JiFan, chemist, born in Changzhou, Jiangsu Province, the People's Republic of China, on 15 January 1965, residing at Room 203, Building 90 YuHuaYuan, New District, Changzhou Jiangsu Province, the People's Republic of China.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing party signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le sixième jour de novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Trina Solar (Singapore) Pte. Ltd., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Singapour, ayant son siège social au 8 Cross Street, # 11-00 PWC Building, Singapore 048424, immatriculée au Registre de Singapour, sous le numéro 3200914191N,

ici représentée par Mme Dilia Coimbra, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Changzhou, République Populaire de Chine, le 23 octobre 2009.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Trina Solar (Luxembourg) Holdings" (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** L'objet de la Société consistera en la production, acquisition, transformation, modification, design et le développement de produits siliconés, d'installations photovoltaïques et de modules solaires ainsi que la vente, la commercialisation, la distribution et la location de ces produits au Grand Duché de Luxembourg et/ou à l'étranger.

En outre, la Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles la Société tient une participation, directe ou indirecte, ou qui fait la partie du même groupe de sociétés que la Société.

En général, la Société peut aussi effectuer toute transaction financière, commerciale, industrielle, personnelle ou immobilière, prendre toute mesure pour sauvegarder son droit et faire des transactions quelles qu'elles soient ayant un rapport direct ou indirect avec l'objet ou qui est susceptible de promouvoir leur développement ou extension.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "Trina Solar (Luxembourg) Holdings".

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré à un autre lieu que le Grand Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés. Dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

### **B. Capital social-parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts (3/4) des parts sociales appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

### C. Gérance

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés. En cas de pluralité de gérants, la société sera gérée par un conseil de gérance composé de deux classes de gérants: "Gérant de classe A" et "Gérant de classe B". Il y aura toujours au minimum un Gérant de classe A et un Gérant de classe B.

Les gérants sont nommés par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature conjointe d'au moins un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B.

L'associé unique/ le conseil de gérance peut accorder des pouvoirs spéciaux en vertu d'une procuration sous seing privée.

**Art. 11.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et, selon le cas, un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Envers les tiers, le gérant unique ou, dans le cas où il y en aurait plus d'un, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et autoriser tous les actes et opérations conformes à l'intérêt social. Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis par écrit contenant l'ordre du jour sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence doivent être indiqués dans la convocation. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télégramme, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 12.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 13.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

**Art. 15.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 16.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 17.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### E. Année sociale - Bilan - Répartition

**Art. 18.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 19.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Chaque associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 20.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement des dettes sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues par eux dans la Société.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

##### *Souscription et Libération*

Trina Solar (Singapore) Pte. Ltd., prénommée, a souscrit les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les parts sociales souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

##### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa constitution est évalué environ à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

##### *Résolutions de l'associé unique*

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 412 F, route d'Esch L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

M. Gao JiFan, chimiste, né à Changzhou, Jiangsu Province, République Populaire de Chine, le 15 janvier 1965, demeurant sis Room 203, building 90 YuHuaYuan, New District, Changzhou Jiangsu Province, République Populaire de Chine.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. COIMBRA, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47380. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 NOV. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009147247/310.

(090177972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

**TLP Escrow Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.249.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the first day of October.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Stichting Sukuk TLP Capital Markets, with business address at Strawinskylaan 3105 Atrium, 1077 ZX Amsterdam, The Netherlands, here represented by Ms Valérie Maron, with professional address in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The purpose of the Company shall also be the provision of escrow services to other parties, and may therefore hold in escrow any assets belonging to these parties and on behalf of these parties. These assets may include liquid assets including cash, as well as stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, security rights such as pledge, mortgage, surety or debenture, or any liquid assets or rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "TLP Escrow Trust S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

In the event that, the manager, or in case of several managers, the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad by resolution of the manager(s) until cessation of these abnormal circumstances, such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares with par value of EUR 100 each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing at least three quarters of the share capital. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### **C. Management**

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of a class A manager together with a class B manager.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Circular resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed in person by all the managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings, duly convened. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of an extra-judicial settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 17.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 18.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing at least three quarters of the share capital.

**Art. 20.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's year commences on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 22.** Each year on the 31<sup>st</sup> of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The accounting data reflected in the accounts and in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the general meeting of shareholders and remunerated by the Company.

**Art. 23.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers

and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and Payment*

The one hundred twenty-five (125) shares have been subscribed by Stichting Sukuk TLP Capital Markets, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2010.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

#### *Extraordinary General Meeting*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. Mr Bennaceur OUALLOU, businessman, Moroccan nationality, residing in 1802 Corseaux, Chemin de Pierre-a-Fleur 20, Switzerland, born on 10 December 1961 in Khenifra, Morocco, is appointed as Manager A of the Company for an indefinite period.

3. Manacor (Luxembourg) S.A., having its registered office in 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, is appointed as Manager B of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le premier octobre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Stichting Sukuk TLP Capital Markets, domicilié à Strawinskylaan 3105 Atrium, 1077 ZX Amsterdam, The Netherlands, Ici représentée par Valérie Maron, avec adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** Le but de la Société sera l'acquisition d'intérêts de propriété, au Luxembourg ou à l'étranger, dans n'importe quelles sociétés ou entreprises quelle que soit la forme et la gestion de tels intérêts de propriété. La Société peut en particulier acquérir par voie de souscription, d'achat et d'échange ou dans une autre façon n'importe quel actions, parts et les titres de n'importe quelle nature, y compris des obligations, des certificats de dépôt(d'acompte) et d'autres instruments de dettes et plus généralement n'importe quels titres et instruments financiers publiés par n'importe quelle

entité publique ou privée. Il peut participer à la création, au développement et au contrôle de n'importe quelle société ou entreprise. Il peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et d'autres droits de propriété intellectuelle.

Le but de la Société sera aussi la disposition (fourniture) de services de dépôt fiduciaire à d'autres entités et peut donc tenir sous séquestre (en dépôt fiduciaire) n'importe quels actifs appartenant à ces entités et de la part de ces entités. Ces actifs peuvent inclure des actions, des parts et des titres de n'importe quelle nature, y compris des obligations, les certificats de dépôt (d'acompte) et d'autres instruments de dettes et plus généralement n'importe quels titres et des instruments financiers publiés par n'importe quelle entité publique ou privée, des droits de sécurité (titre) comme le nantissement (l'engagement), l'hypothèque, la sûreté ou l'obligation, ou n'importe quels actifs liquides ou droits.

La Société peut emprunter de n'importe quelle façon sauf par voie de l'offre publique. Elle peut émettre, par voie du placement privé seulement, des notes et des obligations et n'importe quelle sorte de dette ou d'autres titres d'équité (de capitaux propres). La Société peut prêter des fonds, y compris les revenus de n'importe quels emprunts et-ou publications de titres de dettes à ses filiales, des sociétés affiliées ou aux autres sociétés qui forment la partie du même groupe de sociétés que la Société. Il peut aussi donner des garanties et accorder des intérêts de sécurité (titre) en faveur des tiers pour garantir (sécuriser) ses obligations ou les obligations de ses filiales, des sociétés affiliées ou des autres sociétés, qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également hypothéquer, engager (nantir), transférer ou encombrer autrement tout ou certains de ses actifs (atouts). La Société peut généralement employer n'importe quelles techniques et utiliser n'importe quels instruments touchant à ses investissements pour le but de leur gestion efficace, y compris des techniques et des instruments conçus pour protéger la Société contre le risque de crédit, le risque de fluctuations de monnaie, le risque de fluctuation de taux d'intérêt et d'autres risques.

La Société peut effectuer n'importe quelle publicité, des opérations financières ou industrielles et n'importe quelles transactions en ce qui concerne la propriété immobilière ou mobile.

La Société peut effectuer n'importe quelle publicité, des opérations financières ou industrielles et n'importe quelles transactions, qui peuvent être ou sont contributives aux paragraphes mentionnés ci-dessus de cet Article 2.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de «TLP Escrow Trust S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Des succursales ou autres bureaux peuvent être constitués soit à Luxembourg soit à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec des personnes à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du/des gérant(s) jusqu'à cessation de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire restera une Société luxembourgeoise.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts sociales.

**Art. 8.** La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis désigneront un représentant unique qui les représentera auprès de la Société.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné à ce transfert par les autres associés lors d'une assemblée générale à une majorité des trois quarts du capital social.

En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant accord de ce transfert par les autres associés lors d'une assemblée générale à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel accord n'est cependant pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne cause pas à la dissolution de la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens ou documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Vis-à-vis des tiers, le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance, a des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à l'objet de la Société. Le/les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de son/leur mandat(s). Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, et en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant en qualité de président.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télégraphe, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalable du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégraphe, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes participant à cette réunion de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Des résolutions circulaires du conseil de gérance peuvent être valablement prises si elles sont approuvées par écrit et signées personnellement par chacun des gérants. Une telle approbation peut être donnée sur un seul ou plusieurs documents distincts envoyés par télécopieur ou par email. Ces résolutions auront le même effet que des résolutions prises lors d'un conseil de gérance dûment convoqué. La date de ces résolutions circulaires sera la date de la dernière signature.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux qui peuvent être produits en justice ou autrement seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment désignée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contract(ent), en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement faites par lui en rapport avec toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie du fait d'être ou avoir été gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou à sa demande, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il n'aura pas droit à être indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise conduite; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une indemnité relative aux matières reprises dans l'arrangement ne sera accordée que pour autant que la Société est avisée par son avocat-conseil que la personne devant être indemnisé n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation ci-avant n'exclura pas d'autres droits dans son chef.

**Art. 17.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis

le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toute autre modification des statuts requiert l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés selon les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 21.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le/les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Les données comptables contenues dans les comptes et dans le rapport annuel de la Société doivent être vérifiées par un réviseur d'entreprises agréé, nommé par l'assemblée générale des associés et rémunéré par la Société.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve statutaire jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des engagements de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement des engagements sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales de la Société détenues par eux.

**Art. 25.** Toute matière qui n'est pas réglée par les présents statuts, sera réglée conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

##### *Souscription et Libération*

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites Stichting Sukuk TLP Capital Markets, prénommé.

Toutes les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

##### *Frais*

Les frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

##### *Assemblée Générale Extraordinaire*

La personne mentionnée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, a aussitôt tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Monsieur Bennaceur OUALLOU, chef d'entreprise, de nationalité marocaine, demeurant à 1802 Corseaux, Chemin de Pierre-à-Fleur 20, Suisse, né le 10 décembre 1961 au Khenifra, Maroc, est nommé en qualité de gérant A de la Société pour une période indéterminée.

3. Manacor (Luxembourg) S.A., ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, est nommée en qualité de gérant B de la Société pour une période indéterminée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite ou comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. MARON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 octobre 2009. Relation: LAC/2009/41030. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009147067/383.

(090177607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

**STOCKPORT (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour STOCKPORT (Luxembourg) SARL*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009145116/12.

(090174909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

**P & P Investment Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 93.731.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009145112/10.

(090174938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

**Power Transmission Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 56.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/11/09.

Signature.

Référence de publication: 2009145109/10.

(090174951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

**Power Transmission Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 56.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/11/09.

Signature.

Référence de publication: 2009145107/10.

(090174954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.